

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- du mercredi 30 mai 2012 -

Date de convocation mardi 27 mars 2012

Séance du mercredi 30 mai 2012

L'an deux mil douze, le mercredi trente mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal COURTAUD, maire.

Etaient présents : M. COURTAUD, Mme DARCHY, M. RAFFINAT, M. BOUSSAGEON, Mme MICAT, MM. DURIEUX, MAILLIEN, MAINGAUD, HERAULT, PICAUD Ph, PICAUD L., Mmes ROBISSON, LAURIEN, GOUNEAU, YVERNAULT, Mme PENIN, M. SOHIER, Mme GIRAUDET, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme AULET

Pouvoir : Mme AULET a donné pouvoir à Mme GOUNEAU

Mme PENIN est élue secrétaire de séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition de la Commission des Finances, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2012 :

AFFAIRES SCOLAIRES :

BIBLIOTHEQUE CENTRE DOCUMENTAIRE	400 €
COOPERATIVE ECOLE JEAN MOULIN	300 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	300 €

ASSOCIATIONS LOCALES D'ANIMATION :

AMICALE DES JEUNES	3 000 €
ASSOCIATION MAGIe SIENNE	500 €
ATELIER THEÂTRE AEQUORANDA	1 100 €
CLUB DE BRODERIE "Aux Fils d'Aigurande"	200 €
COMITE DES FETES D'AIGURANDE	6 300 €
GROUPE FOLKLORIQUE AIGURANDAIS	200 €
LES AMIS DU VIEIL AIGURANDE	200 €
LES AMIS DE LA SOIE	200 €
CHORALE "A TOUT CHŒUR"	200 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES :

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE Frédéric Chopin	200 €
CLUB DE GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN	200 €
CLUB DE MARCHE	200 €
SOLEX DU PAYS AIGURANDAIS	200 €
UNION SPORTIVE AIGURANDAISE	5 000 €
UNION CYCLISTE D'AIGURANDE	700 €
LA TRUITE AIGURANDAISE	200 €

ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS :

A.C.P.G./C.A.T.M.	150 €
AMICALE DES ANCIENS D'A.F.N.	500 €
COMITE F.N.A.C.A. D'AIGURANDE	100 €

DONNEURS DE SANG :

AMICALE DES DONNEURS DE SANG d'AIGURANDE	300 €
--	-------

SAPEURS-POMPIERS :

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS d'AIGURANDE :	310 €
Organisation du congrès départemental	5 000 €

ORGANISMES DEPARTEMENTAUX ET DIVERS :

LA PREVENTION ROUTIERE	150 €
LES MEDAILLES MILITAIRES Secteur La Châtre	100 €
GVA - La Balade des Gens heureux	320 €

BOURSE D'ETUDES

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de participation financière par l' AFS pour Mademoiselle Charlotte Dhanens, qui doit effectuer une année d'étude en Autriche. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer une bourse d'études de 150 € pour permettre à Mademoiselle Charlotte Dhanens, demeurant à Aigurande de suivre une année d'étude en Autriche.

FONDS DE CONCOURS

Réalisation d'un terrain de sport en gazon synthétique

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans son programme 2012 d'investissement, la communauté de communes va procéder à la réalisation d'un terrain de sports en gazon synthétique à Aigurande. Cet équipement, qui sera notamment utilisé par les scolaires du collège Frédéric Chopin, les écoles et clubs sportifs de la communauté, bénéficiera de manière importante aux associations sportives d'Aigurande. C'est pourquoi son plan de financement prévoit une participation de la Commune d'Aigurande sous forme de fonds de concours, à hauteur de 50 % du montant des travaux restant à la charge de la Communauté après déduction des subventions obtenues, comme le prévoit l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la participation de la Commune d'AIGURANDE au moyen d'un fonds de concours à l'aménagement d'un terrain de sports en gazon synthétique, avenue de l'Europe, à Aigurande

ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

Demande de subvention à la Région

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'acquérir un véhicule électrique de marque RENAULT au prix de 14 075.39 € HT
- **SOLLICITE** pour cette acquisition une subvention de la Région dans le cadre du Contrat de Pays.